



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 22 avril 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : D. Bossonney, C. Cheminat, M. Desvallées, C. Bibollet, S. Baud

MM les Conseillers : G. Loffel, C. Billard de Saint-Laumer, M. Albrecht, L. Bracher, C. Arhuero, N. Gruaz, S. Pérou, L. Bnimilk Malbec, J. Mabut, J. Gaume, KE. Sauzay, V. Miannay

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. Oberson donné à M. Albrecht, A. Magnin donné à M. Desvallées

Absent(s) excusé(s) : P. Meylan, G. Vilmint, N. Laks

Le secrétariat a été assuré par : V. Miannay

Nombre de membres

En exercice :	23
Présents :	18
Votants	20
Dont pouvoirs	02

N° 2026-59

INSTANCES- Désignation du représentant de la commune de Beaumont à la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)

La CCG n'ayant pas voté le 31 mars sur la création et les modes de représentation dans cette instance, il est proposé de retirer la délibération n° 2026-37 du 31 mars 2026.

A la date du 28 avril 2026, il est désormais possible de désigner le représentant communal

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle (FPU).

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal,

Il convient donc de désigner le représentant de la commune de Beaumont à la CLECT.

Est candidat : Marc GENOUD

Marc GENOUD est élu à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Victor MIANNAY

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

